

Compétences évaluées.

→ lors du premier contrôle (leçons 5 et 6).

- Je connais et j'utilise le vocabulaire adapté (domaine 1) : **seigneur**, cens, banalité, **corvée**, **adoubement**, **salut**, ordonnance, charte de franchises, **assolement triennal**, sacrement.
- Je raconte et j'identifie les grandes ruptures et les évolutions :
 - **Je sais expliquer comment les seigneurs dominent les campagnes au Moyen-âge** (leçon 5).
 - je sais expliquer l'importance de l'Église dans la vie des gens au Moyen-âge (leçon 6)

→ Lors du 2ème contrôle (leçons 8, 9 et 11) :

- *Je connais et j'utilise le vocabulaire adapté* : corporation, bourgeois, commune, **fief**, **vassal**, **suzerain**, domaine royal, **sacre**, **dynastie**, parlement.
- *Je localise des grands repères et des lieux (domaine 5)*: le domaine royal au X° et au XVI°s, **Paris**, **Toulouse**, **Orléans**, **Lyon**, **Reims**, **Provence**, Normandie, Guyenne, Champagne, Bourgogne(cartes leçon 11)
- *Je présente et j'explique un document* .
- *Je raconte et j'identifie les grandes ruptures et les évolutions* :
 - **je sais expliquer comment fonctionne le système féodal et quelles sont ses conséquences politiques (leçon 9)**
 - Je sais expliquer comment les rois de France parviennent à renforcer l'autorité royale (leçon 11).

Vocabulaire de la partie 2 d'histoire.

Un adoubement : cérémonie au cours de laquelle un homme souvent écuyer, est fait chevalier par son seigneur.

Un assolement triennal : alternance des types de culture sur une même parcelle, sur une période de trois ans.

Une banalité : somme d'argent versée par les paysans pour l'usage obligatoires des outils collectifs appartenant au seigneur (pressoir, four, moulin...).

Un bourgeois : personne habitant et travaillant en ville.

Le cens : taxe payée par le paysans en échange de la terre qu'il cultive.

La Chambre des comptes : personnes s'occupant des finances royales.

Une charte : écrit destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts.

Une charte de franchises : texte précisant les avantages accordés par un seigneur à une communauté d'habitants.

Une commune : association entre les habitants d'une ville en vue d'obtenir du seigneur des libertés et des droits particuliers.

Une confrérie : association d'entraide et de prière placée sous la protection d'un Saint.

Le Conseil de France : groupe de grands seigneurs chargés de conseiller le roi dans la direction de son armée et de son administration.

Une corporation : association des gens d'un même métier, chargée de fixer les règlements du métier.

Une corvée : travail gratuit exigé des paysans par le seigneur.

La dîme : impôt en nature prélevé par l'Église sur les récoltes (en général : un dixième de la récolte).

Le domaine royal : ensemble des terres dépendant directement du roi.

Une dynastie : suite de souverains appartenant à une même famille.

Un écuyer : jeune homme qui accompagnait un chevalier et portait son écu (bouclier).

L'Église : ensemble des chrétiens.

Une église : bâtiment pour le culte chrétien.

Les Etats généraux : assemblée des représentants du clergé, de la noblesse et des habitants des communes pour conseiller le roi ou accepter de nouveaux impôts.

Un fief : terre ou somme d'argent accordée par un seigneur à son vassal en échange de son hommage.

Une franchise : avantage accordé par un seigneur à une communauté.

L'hommage : cérémonie par laquelle un vassal se place sous la protection d'un suzerain.

Une investiture : cérémonie qui suit l'hommage, au cours de laquelle le suzerain remet un fief à son vassal.

Une jachère : terre laissée momentanément en repos (non cultivée).

Un légiste : spécialiste du droit.

Un page : Jeune garçon, jeune homme généralement d'origine noble, attaché au service d'un roi, d'un seigneur ou d'une grande dame, pour servir d'escorte et apprendre certaines fonctions civiles et militaires

Le Parlement : cour de justice supérieure qui juge en appel. Elle est aussi chargée d'inscrire dans un registre les décisions du roi.

Une ordonnance : décision du roi s'appliquant à tout le royaume.

Un ordre religieux : association d'hommes ou de femmes qui consacrent leur vie à Dieu et qui vivent en suivant des règles de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Un sacre : cérémonie où l'onction fait du roi un lieutenant de Dieu sur terre.

Un sacrement : acte religieux sacré institué par l'Église et qui, selon elle, rapproche les Hommes de Dieu.

Le Salut : vie éternelle au paradis, selon les chrétiens.

Un seigneur : personnage puissant qui domine une terre et les hommes qui y vivent.

Une seigneurie : Territoire sur lequel un seigneur exerce le pouvoir.

Les sénéchaux (au Sud) et baillis (au Nord) : représentants du roi qui rendent la justice et dirigent les finances dans les provinces.

Un serf : paysan non libre qui était rattaché à la terre du seigneur.

Un suzerain : seigneur qui accorde sa protection à un plus faible (vassal).

Le système féodal : organisation hiérarchique des seigneurs fondée sur l'échange du fief contre l'hommage.

Un vassal : seigneur qui se place sous la protection d'un seigneur plus puissant (suzerain).

Un vilain : paysan libre.